



16ème législature

Question N° : 17448	De M. Jean-Louis Thiériot (Les Républicains - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >examens, concours et diplômes	Tête d'analyse >ECOS - graves dysfonctionnements - rupture d'égalité	Analyse > ECOS - graves dysfonctionnements - rupture d'égalité.
Question publiée au JO le : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les nouvelles modalités des examens des étudiants en médecine. Le concours écrit de la fin de la sixième année a été remplacé par un concours écrit de début de sixième année (les « EDN », épreuves dématérialisées nationales), complété en fin d'année par un oral, sous forme de mise en situation des étudiants avec des patients standardisés (les « ECOS », examens cliniques objectifs structurés). Concrètement durant cette épreuve, l'étudiant est confronté à un dossier patient, ou un patient interprété par un volontaire rémunéré qu'il va devoir interroger, examiner, afin d'établir une stratégie thérapeutique ou un diagnostic, en situation. M. le député fait part à M. le ministre chargé de la santé et de la prévention des nombreux et graves dysfonctionnements observés lors de l'organisation des ECOS blancs de mars 2024 : suspicions de fuite des sujets et des grilles de correction causée par les patients standardisés malgré la charte de confidentialité, une séparation trop fine entre les stations permettant aux étudiants d'entendre les données de la mise en situation suivante, de nombreuses erreurs de mémorisation ou de compréhension des questions posées par les étudiants de la part des patients standardisés et, corrélativement, une grille de correction s'attachant au prononcé de mots prédéfinis plutôt qu'à l'intelligence du candidat pour mener l'examen en composant avec les données aléatoires que le patient standardisé lui aura fournies. Ces dysfonctionnements sont alarmants dans un contexte où il s'agit d'une épreuve non seulement validante mais également déterminante pour le classement des étudiants et le choix de la spécialité qu'ils exerceront pendant toute leur carrière. Il lui fait en effet remarquer que la perte d'un demi-point peut faire perdre 1000 places dans le classement. Il interroge donc M. le ministre chargé de la santé et de la prévention sur les mesures qu'il entend prendre pour corriger ces dysfonctionnements qui compromettent gravement l'égalité effective entre les étudiants passant le concours de sixième année de médecine.